

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 mai 1991

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer une copie du Règlement de la Chambre qui a été révisé en mai 1991.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer dans les deux langues officielles les réponses du gouvernement à 37 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le grand honneur et le plaisir de présenter une pétition au nom d'un certain nombre d'habitants de la région de Shuswap Lake, en Colombie-Britannique, qui font remarquer qu'au cours de la dernière année financière, le gouvernement a réduit de 19,3 millions de dollars les crédits consacrés à la GRC dans tout le Canada et qu'il en a découlé une perte de 4,1 millions de dollars pour la seule division de la Colombie-Britannique. Selon les pétitionnaires, on a supprimé des détachements dans des localités plus petites, à la suite de ces compressions, ce qui a entraîné une diminution du nombre et de l'efficacité des services offerts par ce corps policier qui est le seul viable pour ces localités. Les pétitionnaires font également part d'un certain nombre d'autres préoccupations qu'ils ont face à l'incapacité croissante de la GRC d'accomplir son travail et ils demandent donc au Parlement d'exhorter le gouvernement à envisager de verser à nouveau à la GRC les crédits voulus pour qu'elle puisse remplir son mandat et son rôle, en tant que seul corps policier maintenant une présence concrète dans les loca-

lités de la Colombie-Britannique. Ils souhaitent en outre qu'on réexamine la décision du gouvernement de forcer les provinces à accroître les crédits versés à la GRC dans une proportion supérieure, dans bien des cas, à leur capacité de payer ou à réduire les services et à supprimer des détachements, laissant ainsi des localités sans corps policier efficace, sans présence policière concrète.

LES COMMUNICATIONS

M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter à la Chambre un certain nombre de pétitions signées par littéralement des centaines d'habitants d'un peu partout en Colombie-Britannique. Ces derniers s'inquiètent de ce que les sociétés Unitel et B.C. Rail and Light Rail ont demandé la permission d'offrir des services téléphoniques interurbains et d'ainsi occuper une partie du marché des liaisons téléphoniques et des télécommunications. Ils exhortent le ministre des Communications à s'opposer au projet d'Unitel de concurrencer les sociétés canadiennes fournissant des services téléphoniques interurbains et à consulter toutes les parties intéressées, en particulier les personnes qui résident à l'extérieur des zones urbaines et qui souffriront donc le plus de cette déréglementation. Enfin, ils demandent au ministre de tenir des audiences publiques dans toutes les collectivités locales avant de décider du sort du réseau canadien de télécommunications.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. John Brewin (Victoria): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi présenter à la Chambre une pétition en vertu de l'article 36 du Règlement. Cette pétition signale que le gouvernement a déjà approuvé, en 1986, un rapport demandant qu'on modifie la *Loi canadienne sur les droits de la personne* afin de s'assurer que l'orientation sexuelle soit incluse dans les motifs illégaux de discrimination. Les pétitionnaires, qui viennent de partout au Canada, prient le gouvernement et le Parlement de proposer immédiatement de modifier cette loi afin d'interdire la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle.

LE TIMBRE COMMÉMORATIF

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai moi aussi l'honneur de déposer des pétitions signées par des Canadiens du Grand Toronto qui croient qu'une grande femme, Marie Sklodowska Curie, doit être hono-